

Equipier Seconde Intervention

Objectif de la formation :

Être en mesure, d'intervenir rapidement en cas de début d'incendie avec les moyens mis à disposition pour traiter l'incendie, de sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours et d'évacuer les personnels et le public.

Réglementation :

- Code du travail, Article R4227-28 : « Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »
- Code du travail, Article R4227-39 : « La consigne de sécurité incendie prévoit [...] des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, [...] à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Programme de compétences :

Théorie 50 % :

✓ Connaître les principes du feu
- triangle du feu, correspondance dans l'établissement, types de feu, risques liés à l'incendie.

✓ Connaître les principes de prévention incendie
- causes de départ de feu, incendie, exemples de l'établissement

✓ Connaître les consignes spécifiques à l'établissement
- contenu, rôle de chacun, zones, matériel

✓ Connaître le phénomène incendie
- notion de développement et de propagation

✓ Savoir passer un message d'alerte

✓ Connaître les moyens d'extinction et savoir identifier un extincteur

✓ Connaître les modalités d'évacuation
- signaux, consignes, rôle, facteurs aggravants.

Pratique 50 % :

✓ Connaître l'emplacement des moyens de sa zone de travail

✓ Être capable d'extraire une victime d'une zone sinistrée/enfumée.

✓ Intervenir en binôme sur un incident

✓ Être capable d'utiliser un extincteur ou RIA (sur générateur de flammes)

- protection, approche, attaque, extinction

✓ Être capable d'évacuer l'établissement



7h00



de 1 à 10 max.

Public concerné : personnels désignés pour tenir le rôle d'ESI
Prérequis : savoir parler et comprendre le français



Formation en Intra :

Une réunion et une visite seront nécessaires afin d'adapter le contenu et l'intervention à l'établissement. La durée de formation peut varier en fonction de la taille, des risques et la multiplicité des consignes et procédures spéciales.

Equipe pédagogique et approche :

Formateur SSIAP 3 à jour de ses compétences.
Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, exercices pratiques

Moyens pédagogiques :

Fournis : Vidéoprojecteur, Extincteurs et Bac à feu écologique. Support de formation remis à chaque participant. **A prévoir :** Salle de cours avec mur ou tableau blanc, Terrain d'exercices.

Conditions d'évaluation :

Evaluation des acquis, faite au cours de la formation lors des modules participatifs - Attestation de formation, remise en fin de formation à chaque participant.

Organisme de Formation

Vistangwall



SARL au capital sociale de 5 000 €
28 route de Ty Fléhan – 29510 EDERN
SIRET n° 884 741 372 00012 – R.C.S. QUIMPER
Code Ape : 8559A – Numéro de déclaration d'activité
auprès de la Direccte Bretagne :
Tél : 06 86 56 81 51 - contact@vistangwall.fr

www.vistangwall.fr